



Assemblée générale du 7 janvier 2009

Procédure de vote pour les élections au Conseil d'Administration

Il y aura deux votes à l'Assemblée Générale Ordinaire (A.G.O.) :

- Approbation du Rapport Moral, des Comptes et quitus aux administrateurs
- Elections au Conseil d'Administration (C.A.)

Le vote par correspondance n'est proposé que pour les élections au C.A.

1^{er} cas : Vous êtes présent à l'Assemblée Générale

Vous votez sur place.

2^{ème} cas : Vous n'êtes pas présent à l'Assemblée Générale :

Vous pouvez donner un pouvoir à un membre de Specif qui participera à l'A.G. et votera pour vous. Remplissez le pouvoir ci-joint et confiez-le lui – ou adressez-le à :

Président(e) de Specif, c/o Prof. Pascal ESTRAILLIER - Université de La Rochelle, Laboratoire Informatique Image Interaction (L3i), Département Informatique - Pôle Sciences et Technologies, Avenue Michel Crépeau 17042 La Rochelle Cedex

Vous pouvez, aussi, voter par correspondance pour l'élection des membres du C.A. Cette procédure invalide le pouvoir (s'il existe) pour ce vote pendant l'A.G.O. Indiquez votre choix sur le bulletin de vote ci-joint. Glissez-le dans une enveloppe blanche, sans aucune marque permettant de la repérer (sous peine d'annulation). Glissez l'enveloppe blanche dans une autre enveloppe, adressée à :

Président(e) de Specif, Prof. Pascal ESTRAILLIER - Université de La Rochelle, Laboratoire Informatique Image Interaction (L3i), Département Informatique - Pôle Sciences et Technologies, Avenue Michel Crépeau 17042 La Rochelle Cedex

Au dos de cette enveloppe, inscrivez vos Nom-Prénom, votre lieu d'affectation, votre adresse et votre signature, et la mention « pour vote à l'Assemblée Générale ». Ils devront parvenir à Pascal ESTRAILLIER, avant le mardi 6 janvier 2009.